



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PRÉFECTURE DE FONTAINEBLEAU
Pôle conseil aux élus – police générale

Fontainebleau, le 14 SEP. 2018

**Arrêté préfectoral modificatif n° 2018/SPF/PG/22
à l'arrêté préfectoral n° 2018/SPF/PG/20
instituant la commission chargée de l'envoi des documents de propagande des candidats
à l'élection municipale et communautaire partielle intégrale des 7 et 14 octobre 2018
dans la commune de Bois-le-Roi et fixant la date limite de dépôt des documents
électoraux à la commission de propagande**

Le Sous-Préfet de Fontainebleau,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code électoral ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-2 et L.5211-6-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018/SPF/PG/14 du 16 août 2018 portant convocation des électeurs de la commune de Bois-le-Roi en vue de procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires lors du scrutin des 7 et 14 octobre 2018 ;

VU les désignations de Madame la première Présidente près la Cour d'appel de Paris, de Madame la Directrice du service-courrier-colis de Seine-et-Marne de La Poste et la proposition de Monsieur le Maire de Bois-le-Roi,

ARRETE

Article 1 – l'article 1 est modifié comme suit :

La commission de propagande, chargée du contrôle de conformité des circulaires et des bulletins de vote, de l'envoi et de la distribution des documents de propagande électorale aux électeurs, à l'occasion de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale des 7 et 14 octobre 2018 dans la commune de Bois-le-Roi, est constituée comme suit :

Pour le premier tour de scrutin :

- Madame Danielle Boyard, vice-présidente chargée des fonctions de JLD au Tribunal de grande Instance de Fontainebleau, **Présidente de la commission de propagande.**
- Madame Marie Borde, chargée de projet SDT, correspondante logistique, pick up, IP, parc automobile de la Poste (Seine-et-Marne).
- Madame Martine Le Gal, responsable du service urbanisme de la commune de Bois-le-Roi, **secrétaire de la commission de propagande**

Pour le second tour de scrutin :

- **Madame Danielle Boyard**, vice-présidente chargée des fonctions de JLD au Tribunal de grande Instance de Fontainebleau, *Présidente de la commission de propagande*.
- **Madame Marie Borde**, chargée de projet SDT, correspondante logistique, pick up, IP, parc automobile de la Poste (Seine-et-Marne).
- **Madame Martine Le Gal**, responsable du service urbanisme de la commune de Bois-le-Roi, *secrétaire de la commission de propagande*

Article 2 – l'article 2 est modifié comme suit :

La commission de propagande se réunira à la mairie de Bois-le-Roi le vendredi 21 septembre à 15h00 pour le premier tour du scrutin et le mercredi 10 octobre à **10h00** en cas de second tour, pour procéder à la validation des documents de propagande (circulaires et bulletins de vote) des listes de candidats.

Article 3 – Les autres articles restent inchangés.

Article 4 – Le Sous-Préfet de Fontainebleau, la Présidente de la commission de propagande, le Maire de Bois-le-Roi et la Directrice du service-courrier-colis de Seine-et-Marne de La Poste, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de la notification du présent arrêté modificatif.

Le Sous-Préfet



Jean-Marc GIRAUD